
Programme de Formation

Secret professionnel et partage d'informations dans une association

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les notions de secret professionnel, discrétion et partage d'informations.
- Identifier les obligations légales dans le cadre associatif.
- Analyser des situations concrètes pour savoir quand parler ou se taire.
- Clarifier le rôle et la responsabilité des bénévoles face aux informations sensibles.



Description

- **Notions clés :** secret professionnel, devoir de réserve, confidentialité
- **Textes de référence :** code pénal, code de l'action sociale et des familles, droit civil
- **Qui est concerné ? :** bénévoles, salariés, travailleurs sociaux, partenaires
- **Partage d'informations :** cadre légal, bonnes pratiques
- **Méthode en 4 temps :**
 1. Y a-t-il un péril ?
 2. Suis-je tenu au secret ?
 3. Ai-je le droit ou le devoir de parler ?
 4. Comment rendre compte à ma structure ?
- **Cas concrets :** témoignage d'un bénévole, échange avec une autre structure, convocation par la police...



Modalités pédagogiques

- Échanges à partir des expériences des participants
- Ateliers participatifs (ex : World Café)
- Apports simplifiés sur les repères juridiques
- Études de cas issues du terrain associatif
- Outils concrets d'aide à la décision

